



● UNION
DES FEMMES
DE LAUSANNE

Conseils juridiques

donnés par des avocats-e-s breveté-e-s,
membres de l'Ordre des avocats vaudois

Sans rendez-vous

Prix de la consultation : Fr. 10.-

A régler en espèces sur place

La somme est versée à l'association de l'Union des Femmes de
Lausanne

Lundi – Mardi – Jeudi : 17h - 18h Ouverture de la salle d'attente : 16h30

Mercredi – Vendredi : 11 h - 12 h Ouverture de la salle d'attente : 10h30

Merci de respecter les horaires

Lieu : Maison de la Femme, Avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne

Durée de la consultation : environ 15 minutes

L'Union des Femmes de Lausanne organise ces permanences juridiques pour :

- vous aider à connaître vos droits et vous donner les moyens de les faire valoir;
- vous informer oralement sur les premières démarches à entreprendre.

Les permanences juridiques abordent toutes les disciplines du droit :

- travail,
- famille,
- crédit,
- logement,
- permis de séjour,
- contrats,
- circulation routière,
- droit civil ou pénal, etc.